

République Française  
Département de l'Essonne

**JUVISY** / GRAND  
PARIS

BP 56 - 6 Rue Piver  
91265 Juvisy-sur-Orge Cedex

## DELIBERATION N°14 DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 mars 2021

### Objet : Budget primitif 2021

Rapporteur : M. Bénéteau

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	29
Votants	33

Date de la Commission « Ressources » : 10.03.2021

Pièce jointe : Budget primitif

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 12 mars 2021, se sont réunis, exceptionnellement au Gymnase Ladoumègue sis 21 rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 18 mars 2021 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19 h 45).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO (est arrivé à 20h08 avant le vote de la délibération n°1), Mme DIAWARA, M. DOUTEAU, Mme ERFAN, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KECHELAL, M. LORIC, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, M. REDA, Mme RIVET, Mme ROBIN, Mme ROGUE, Mme ROQUES, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

Absents représentés : M. GODRON représenté par Mme HURIEZ, M. GOMEZ représenté par M. SOLIGO, M. MONTEIRO représenté par Mme FALGUIERES, M. SAINT PIERRE représenté par M. BENETEAU.

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1 et suivants,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bénéteau,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR et 7 CONTRE : Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, M. COSTES, Mme ROGUE, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme KECHELAL)**

- **APPROUVE le Budget Primitif 2021 selon le détail suivant :**

### FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	8 717 461,00 €	
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 593 000,00 €	
014	Atténuation de produits	148 637,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	5 185 528,00 €	
66	Charges financières	340 544,08 €	
67	Charges exceptionnelles	61 466,00 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	500 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	5 901 260,17 €	
013	Atténuations de charges		70 500,00 €
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses		1 759 613,00 €
73	Impôts et taxes		19 275 733,00 €
74	Dotations et participations		4 959 270,00 €
75	Autres produits de gestion courante		385 125,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 232,00 €	6 300,00 €
002	Résultat anticipé des exercices précédents		7 844 587,25 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 301 128,25 €</b>	<b>34 301 128,25 €</b>

### INVESTISSEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	1 819 645,25 €	
21	Immobilisations corporelles	6 942 684,04 €	
23	Immobilisations en cours	1 762 495,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	210 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 331 000,00 €	

13	Subventions d'investissement		486 667,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours		50 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 528 770,81 €
27	Autres immobilisations financières	3 500,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 300,00 €	843 232,00 €
041	Opérations patrimoniales	338 990,00 €	338 990,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		5 901 260,17 €
001	Résultat anticipé des exercices précédents		1 965 694,31 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>12 414 614,29 €</b>	<b>12 414 614,29 €</b>

- DIT que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Annexe :

- Maquette budgétaire M14 du Budget Primitif 2021, budget principal ville

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 19 mars 2021



Le Maire,

Lamia BENSARSA REDA

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219103264-20210319-2021-14-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2021  
Affichage : 23/03/2021

